



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6919^e séance

Mercredi 13 février 2013, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kim Sook	(République de Corée)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Menan

Ordre du Jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-23194 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à la baronne Ashton.

La baronne Ashton (*parle en anglais*) : Je tiens à commencer par vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil de sécurité, de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui au Conseil. Je félicite la République de Corée de son élection au Conseil et de son accession à la présidence pour le mois de février. Mes félicitations vont également à l'Argentine, à l'Australie, au Rwanda et au Luxembourg pour leur élection au Conseil, avec une mention spéciale pour le Luxembourg puisque c'est la première fois qu'il devient membre du Conseil.

Je voudrais aujourd'hui exposer les diverses manières dont, selon moi, l'Union européenne contribue à la paix et à la sécurité internationales. Cette contribution doit être envisagée à la lumière du fort attachement qui a toujours été le nôtre à un multilatéralisme efficace, avec l'ONU en son centre. Je tiens à cet égard à rendre hommage à mon excellent ami et fidèle partenaire, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. L'Union européenne a toujours vigoureusement défendu son action. Les efforts qu'il déploie actuellement pour qu'un accord de paix intervienne dans la région des Grands Lacs n'en sont qu'un exemple.

Pour moi, la contribution de l'Union européenne est triple. Elle tient à la fois à notre capacité de mobiliser un vaste éventail d'instruments dans le cadre de ce que nous appelons une « approche globale »; à notre participation directe aux négociations internationales, y

compris les efforts de médiation au nom de la communauté internationale; et à notre coopération étroite avec nos partenaires régionaux et internationaux, là où seule une action collective peut produire des résultats. L'une des grandes forces de l'Union européenne est sa capacité de réagir aux crises en recourant à toute une panoplie d'outils et d'instruments, à court ou à long terme, dans les domaines du développement, de l'assistance humanitaire, de la sécurité ou de la politique.

Il nous plaît en particulier de constater que l'engagement de longue date de l'Union européenne auprès de la Somalie et dans la Corne de l'Afrique, tel que défini par le Cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique et menée en coopération étroite avec l'ONU, a contribué aux récentes avancées du processus politique et de la situation de la sécurité dans la région. Par l'intermédiaire de nos missions, nous avons grandement contribué à faire reculer la piraterie, le nombre des attaques ayant chuté de 95 % au cours des deux dernières années. Par notre coopération pour le développement et notre appui politique, nous contribuons à rétablir durablement la sécurité, ce que j'appelle « la démocratie profonde » et la prospérité.

J'ai eu le plaisir de recevoir à la fin du mois dernier le Président somalien, M. Hassan Cheikh Mohamoud, qui a exprimé la gratitude de son pays pour les efforts déployés par l'Union européenne, mais a également demandé à l'Union européenne et à la communauté internationale de poursuivre leur action globale. Il est impératif que nous participions tous à cet appui pour garantir la poursuite de progrès véritables, ainsi que le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2013/69).

C'est également sous l'angle d'une action européenne globale qu'il faut envisager notre appui au Mali et au Sahel. La crise actuelle au Mali fait office de véritable test. La menace posée par les groupes terroristes n'est pas seulement une menace à l'existence même d'un pays, c'est aussi une menace à la sécurité de la région et de toute la communauté internationale. Elle appelle une réponse internationale coordonnée et rapide, dans laquelle, bien évidemment l'ONU doit jouer le rôle de chef de file.

La situation sur le terrain évolue rapidement. Grâce à l'intervention de la France, qui a répondu à la demande d'aide formulée par le Président malien, la libération du nord du Mali avance à grands pas. On progresse également vers l'adoption par les autorités maliennes d'une feuille de route pour rétablir la démocratie et l'ordre constitutionnel, tandis que le

déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) s'accélère. Mais sur tous ces plans, des menaces et des défis subsistent.

Notre approche globale, ainsi que nous l'appelons, fait partie intégrante de l'action menée par la communauté internationale. L'aide humanitaire a été rehaussée de 20 millions d'euros par rapport au 58 millions d'euros alloués en 2012. Notre contribution prend également la forme de mesures dans le secteur de la sécurité, avec par exemple la mission de formation déployée par l'Union européenne pour aider à faire passer l'armée malienne sous autorité civile. Nous avons apporté un appui logistique et financier considérable à la MISMA. Nous avons débloqué 50 millions d'euros dans le cadre de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et avons mis en place un mécanisme pour centraliser les contributions individuelles nationales.

Notre appui politique au Mali vise essentiellement à favoriser la mise en œuvre concrète de la feuille de route, à appuyer le processus électoral et, chose extrêmement importante, à accompagner la mise en place d'un dialogue national ouvert, en particulier avec les représentants des populations du nord du Mali. Nous fournissons également un appui économique avec la reprise de l'aide européenne au développement. Plus de 250 millions d'euros vont être mobilisés pour de nouveaux projets dans tout le pays et pour une aide budgétaire.

Il est indispensable que les autorités maliennes enquêtent sur les allégations de violations des droits de l'homme. Nous appuyons l'intention de l'ONU de déployer des observateurs des droits de l'homme au Mali et nous nous félicitons que la Cour pénale internationale ait décidé d'ouvrir des enquêtes.

La paix et la réconciliation durables ainsi que la reconstruction nécessitent un engagement à long terme de la part de la communauté internationale. La conférence des bailleurs de fonds du 29 janvier ainsi que le Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, dont nous avons été fiers d'accueillir la troisième réunion ministérielle la semaine dernière, ont contribué à mobiliser un plus grand appui international.

Mais nous devons faire davantage. Il convient d'insister sur le rôle crucial de coordination que la résolution 2085 (2012) a confié à l'ONU. Nous nous félicitons de l'esprit de direction dont a fait preuve le Conseil de sécurité ainsi que de sa reconnaissance de nos efforts. Nous devons tous aider l'ONU à assumer

une plus grande part de responsabilités en matière, par exemple, de maintien de la paix, notamment durant la phase de stabilisation qui sera déterminante.

Nous continuerons également de jouer un rôle dans le cadre plus large de notre stratégie sur le Sahel et nous entendons travailler en étroite coopération avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Romano Prodi, dans le contexte de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel qui va être mise en œuvre.

En tant que Haute Représentante et Vice-Présidente de la Commission européenne, il me revient de gérer le dossier du programme nucléaire iranien et, comme le Conseil le sait, cette question reste au sommet des préoccupations internationales. Sur la base du mandat que nous avons reçu du Conseil, et de concert avec ce que j'appelle les gouvernements des E3+3, également connu sous le nom de « groupe des cinq plus un » – dans tous les cas ils sont six pays –, nous menons des efforts diplomatiques intenses pour trouver une solution négociée qui apaise les craintes de la communauté internationale vis-à-vis du programme nucléaire iranien. Après de longues consultations, nous avons pu convenir de la prochaine série de pourparlers, qui auront lieu le 26 février au Kazakhstan. Nous espérons que l'Iran fera preuve de souplesse à l'occasion de ces nouvelles négociations et que des avancées concrètes seront possibles.

Notre force et notre crédibilité pour négocier avec l'Iran nous la tirons des E3+3 mais aussi, plus généralement, du soutien que nous apporte la communauté internationale. Je remercie sincèrement le Conseil de sécurité de son appui indéfectible et je tiens à ajouter que notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, et l'appui qu'elle nous apporte, sont également primordiaux. Nous restons déterminés à trouver une solution au problème nucléaire iranien grâce à notre approche à deux volets. De toute évidence, la pression exercée par les sanctions a permis de faire revenir l'Iran à la table de négociation. Toutefois les sanctions ne peuvent être une fin en soi. La clef réside dans le plein respect par l'Iran de ses obligations internationales.

À l'instar du Conseil de sécurité, l'Union européenne a condamné dans les termes les plus énergiques l'essai nucléaire effectué tout récemment par la République populaire démocratique de Corée. Cet essai est une nouvelle atteinte flagrante au régime mondial de non-prolifération et une violation claire et nette de l'obligation internationale faite à la République

populaire démocratique de Corée, en particulier en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, de ne pas produire ni tester d'armes nucléaires.

Il demeure donc capital que la communauté internationale reste unie et déterminée. Avec les principaux partenaires, notamment le Conseil, nous allons nous employer à ce que la communauté internationale réagisse de manière ferme et homogène afin de montrer à la République populaire démocratique de Corée qu'elle ne peut poursuivre ses violations sans qu'il y ait de conséquences. Encore une fois, nous les exhortons à renoncer complètement, de manière irréversible et vérifiable, à leur programme d'armes nucléaires, y compris leur programme d'uranium enrichi.

J'assume, à l'Union européenne, la responsabilité de faciliter le dialogue entre la Serbie et le Kosovo, entre les Premiers Ministres Thaçi et Dačić. Jusqu'à présent, cela a produit quelques résultats concrets. Nous avons conclu un accord en vue de mettre en place une gestion intégrée des frontières, ce qui a entraîné l'ouverture de quatre postes qui sont pleinement opérationnels. Nous avons un accord sur des dispositions relatives à la protection du patrimoine religieux et culturel, et nous avons un accord sur la nomination d'officiers de liaison qui travailleront dans les bureaux de l'Union européenne à Belgrade et à Pristina.

Comme le Conseil l'aura remarqué, la semaine dernière, les deux Présidents, le Président serbe Nikolić et la Présidente kosovare Jahjaga, se sont rencontrés pour la première fois à Bruxelles, ce qui constitue une étape importante dans les relations entre Belgrade et Pristina. Le processus se poursuit; les deux Présidents se réuniront de nouveau la semaine prochaine à Bruxelles. Je voudrais saisir la présente occasion pour féliciter les Premiers Ministres Thaçi et Dačić pour la façon dont ils ont abordé ces discussions, et pour le courage dont ils ont ainsi fait montre. Ce n'est pas un processus facile pour les deux parties, mais elles ont notre plein appui, et je compte également sur l'appui du Conseil.

Nous travaillons également en étroite coopération avec nos partenaires pour relever certains des défis les plus difficiles posés à la paix et à la sécurité internationales. Je voudrais ici parler brièvement de la Syrie et du processus de paix au Moyen-Orient. S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, nous croyons que le moment est venu de prendre des mesures concrètes sur le chemin de la paix, de mener des négociations directes et substantielles et de parvenir

à une solution durable du conflit israélo-palestinien basée sur deux États – une solution qui réponde tant aux aspirations des Palestiniens à un État souverain qu'aux préoccupations des Israéliens quant à leur sécurité. Nous croyons qu'il est urgent de relancer des efforts de paix structurés et substantiels en 2013, ce qui nécessitera la participation de tous les partenaires internationaux, dont l'ONU et la Ligue des États arabes. L'Union européenne continue de maintenir que nous ne reconnaissons pas les modifications apportées aux frontières d'avant 1967, si ce n'est celles agréées par les parties.

Nous suggérons que les paramètres suivants servent de base à la reprise des négociations. Nous considérons essentiels des arrangements en matière de sécurité qui respectent la souveraineté des Palestiniens, assurent la sécurité d'Israël et empêchent la résurgence du terrorisme. La question des réfugiés doit faire l'objet d'une solution juste et équitable, et il faut respecter les aspirations des deux parties pour ce qui est du statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

Il faudra mettre en place un cadre de négociations appuyé par la communauté internationale. À cet égard, je tiens à souligner le rôle joué par le Secrétaire général au sein du Quatuor, et à appuyer avec force le travail mené par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et par le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, sur le terrain. Nous continuerons à travailler avec tous ceux qui recherchent la paix, la stabilité et la prospérité au Moyen-Orient, et ce faisant, reconnaissent l'importance critique d'une participation régionale. Nous pensons à la Jordanie et au rôle joué par S. M. le Roi, et à d'autres nations arabes, y compris cette fois-ci le rôle de l'Égypte dans ce qui s'est passé à Gaza et, bien sûr, à toute la question de la réconciliation palestinienne. Je voudrais souligner que nous avons tous notre rôle à jouer.

S'agissant de nos efforts pour aider la Syrie, nous travaillons en étroite collaboration avec tous nos partenaires aux niveaux bilatéral, multilatéral et interinstitutionnel. Nous accordons un appui continu à l'ONU par le biais d'actions et d'initiatives communes qui sont cruciales pour préserver le rôle du Conseil de sécurité, notamment dans le domaine de la lutte contre les violations graves des droits de l'homme et des crimes de guerre.

Nous soutenons fermement la mission complexe du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi. Nous espérons que ses plans produiront des initiatives concrètes de la part du Conseil en vue de rendre

opérationnel le communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous nous félicitons également des déclarations faites récemment par le Président de la coalition syrienne, Cheikh Mouaz Al-Khatib, qui a proposé d'ouvrir un débat avec des représentants acceptables du Gouvernement syrien. Nous encourageons les autorités syriennes à saisir cette occasion. Si nous pouvons, ensemble, créer les bonnes conditions et établir un calendrier pour ces débats et accompagner tout cela d'importantes mesures de confiance, nous pourrions donner un nouvel élan à ce qui, jusqu'à présent, a été une situation extrêmement difficile.

Mais outre nos efforts politiques, nous avons continué à fournir une importante aide humanitaire à la Syrie. Les contributions financières de l'Union européenne et de ses États membres se chiffrent désormais à 600 millions d'euros. Nous avons également imposé des sanctions contre le régime à l'échelle de l'Union européenne, et nous sommes en train d'améliorer la capacité opérationnelle de la coalition syrienne d'opposition, que nous reconnaissons comme représentante légitime du peuple syrien.

Il faudra prévoir également de faire des plans d'avenir et de faire participer étroitement la coalition syrienne d'opposition à ce processus. L'Union européenne appuiera une transition politique par des mesures concrètes sur le terrain, un redressement institutionnel et économique, une assignation des responsabilités après le conflit et une évaluation des besoins.

Je n'ai pas pu aujourd'hui mentionner toutes les contributions de l'Union européenne au travail de l'ONU. Je me suis limitée aux questions qui sont peut-être les plus pressantes. Mais nous sommes convaincus de l'efficacité du multilatéralisme et souhaitons être pour l'ONU un partenaire utile. Je voudrais enfin reconnaître le rôle joué par le Conseil pour écarter la communauté internationale des conflits et des affrontements, une tâche qui lui assure l'engagement et l'appui sans réserve de l'Union européenne.

M. Araud (France) : Je salue à mon tour la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. La France s'associe évidemment à la vision et à l'engagement de l'Union européenne au service d'un multilatéralisme efficace, en pleine collaboration avec le Conseil, qu'elle vient de nous présenter.

Je soulignerai trois aspects de la contribution de l'Union européenne à la réalisation des objectifs des Nations Unies. D'abord, l'Union européenne demeure un modèle unique de coopération et d'intégration au service de la paix et de la sécurité sur le continent européen. Comme l'a expliqué M^{me} Ashton, aujourd'hui l'Union européenne joue toujours ce rôle au cœur même du continent, dans les Balkans autrefois ravagés par la guerre. Elle favorise le dialogue bilatéral entre la Serbie et le Kosovo et leur offre une perspective d'intégration dans un espace qui les dépasse. La fin de la période d'indépendance supervisée du Kosovo s'est déroulée sans incident le 10 septembre dernier. C'est un succès de toute la communauté internationale, dont l'Union européenne peut prendre toute sa part. L'ouverture, au plus haut niveau, d'une nouvelle phase de dialogue politique entre le Kosovo et la Serbie, sous l'égide de l'Union européenne, prolonge cet effort. Je me félicite ainsi de la rencontre des Présidents serbe et kosovar la semaine dernière à Bruxelles. Ce dialogue confirme la volonté des deux parties de normaliser leurs relations dans le cadre de leur rapprochement européen qui, nous l'espérons, permettra aux deux pays de tourner la page des conflits.

L'Union européenne s'est aussi dotée des outils pour agir au delà du continent européen, au service du système de sécurité collective dont ce Conseil est la pierre angulaire. Il y a exactement deux ans la Haute Représentante présentait au Conseil (voir S/PV.6477) la création du Service européen d'action extérieure, jalon important de la mise en œuvre du Traité de Lisbonne. Depuis, ces développements ont permis de renforcer la contribution de l'Union européenne à la paix et à la sécurité collective, et d'en faire ainsi un partenaire précieux des Nations Unies. Je donnerai quelques exemples. Comme l'a dit aussi M^{me} Ashton, les forces africaines qui composent la Mission internationale de soutien au Mali, autorisée par la résolution 2085 (2012), ont commencé leur déploiement pour appuyer les forces armées maliennes dans la restauration de la sécurité de l'État. Via la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'Union européenne apporte son concours au financement de leurs soldes.

Elle apporte également son soutien dans la refondation de l'outil de défense malien. Le déploiement à partir de la mi-mars de la mission de l'Union européenne de formation participe au même objectif de restauration de la souveraineté malienne. Forte de 500 personnes, dont 172 formateurs, cette mission assurera, en un an, la formation de quatre bataillons de 650 soldats

maliens chacun. Le soutien à la recherche d'une solution politique au Mali illustre l'approche globale de l'Union européenne qui, dans cette logique, a débloqué son aide économique pour relancer le développement du pays et jeter ainsi les bases d'une paix durable.

Par ailleurs, sur un autre sujet, malgré le blocage persistant du Conseil, l'Union européenne s'est engagée résolument en faveur d'une transition démocratique en Syrie. C'est la raison pour laquelle elle a condamné très vite la répression sanglante du régime de Bachar Al-Assad et considéré les forces de la coalition nationale syrienne comme représentantes légitimes du peuple syrien. Elle a démontré, sur cette crise, sa volonté et sa capacité d'agir. L'Union européenne a imposé, depuis mai 2011, un large éventail de sanctions individuelles, financières et commerciales contre le régime. Avec plus de 400 millions d'euros versés au titre de l'aide humanitaire, l'Union européenne et ses États membres ont ainsi apporté une aide considérable pour soulager le sort de la population syrienne, y compris les réfugiés. L'Union européenne a constamment soutenu l'action du Représentant spécial conjoint pour trouver une solution politique au conflit.

Sur le dossier nucléaire iranien, la Haute Représentante intervient comme facilitatrice du dialogue avec Téhéran. Nous la remercions de ses efforts intenses et de son engagement exemplaire aux côtés des E3+3, afin de maintenir la porte du dialogue ouverte. Une nouvelle réunion avec l'Iran interviendra à Almaty le 26 février. Ce doit être pour l'Iran l'occasion de faire, sans plus attendre, les gestes de confiance que la communauté internationale attend de lui, dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Tant que l'Iran ne se conformera pas à ses obligations, nous assumerons nos responsabilités et renforcerons la pression afin de le convaincre d'abandonner sa politique d'isolement et de provocation.

L'Union européenne et ses États membres jouent là pleinement leur rôle, en ayant mis en place un dispositif de sanctions très fort. Nous continuons de penser que la fermeté reste le meilleur gage de la recherche de la solution diplomatique de long terme, qui est notre objectif à tous.

L'Union européenne apporte enfin son soutien aux travaux du Conseil de sécurité sur plusieurs thématiques transversales, démontrant qu'elle est un partenaire majeur de l'Organisation des Nations Unies dans la définition des perspectives de progrès dans

la vie internationale. Elle promeut ainsi le rôle des femmes dans les stratégies de sortie de crise. C'est notamment le cas en Afghanistan à travers la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan, où un effort indéniable est réalisé pour augmenter le nombre d'officiers de police féminins.

En matière de protection des enfants dans les conflits armés, je remercie l'Union européenne de son soutien constant apporté à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

Je terminerai en rappelant que ce rôle particulier de l'Union européenne s'est traduit il y a deux ans par l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 65/276. Celle-ci consacre la place de l'Union européenne comme partenaire, pilier et amie de l'Organisation des Nations Unies, non seulement en tant qu'organisation régionale mais en tant que pilier d'un système international cohérent et efficace.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, de sa déclaration, de ses observations et de son analyse concernant plusieurs défis actuels à la paix et à la sécurité internationales.

L'instauration de la paix et de la sécurité internationales est une tâche importante qu'aucune entité ne peut accomplir seule. La coopération, la communication et l'entraide entre les acteurs compétents sont indispensables. Cet esprit crée des liens entre l'ONU et l'Union européenne et les amène à unir leurs efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Un cadre de coopération existe entre ces deux entités dans un certain nombre de domaines, notamment le maintien de la paix et la prévention des conflits, la défense des droits de l'homme, le développement durable et l'environnement, l'aide au développement et la lutte contre le terrorisme et d'autres activités criminelles. Le renforcement de cette coopération et la contribution constante de l'Union européenne aux efforts du Conseil de sécurité et de l'ONU en général sont indispensables pour écarter les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Je voudrais aborder plus particulièrement certaines questions géographiques et thématiques. La situation au Moyen-Orient, en ce qui concerne aussi bien le processus de paix dans la région que la situation en

République arabe syrienne, reste la question prioritaire pour ce qui est de la sécurité internationale. Bien que la région soit touchée depuis de nombreuses décennies par des conflits et l'insécurité, elle connaît également depuis deux ans des processus de transformation majeurs. Les efforts de la communauté internationale doivent être plus unis et plus cohérents pour aider les États de la région durant cette période difficile et trouver une solution pacifique et durable aux conflits en cours.

La situation au Mali est également difficile. Une action résolue a permis de faire des progrès importants en vue du rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali. Il est essentiel que la communauté internationale soit prête à œuvrer pour la consolidation de la paix, la gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité, la reconstruction et la coopération régionale.

Dans le même temps, le Mali n'est pas le seul pays confronté au terrorisme et au séparatisme violent. Il est donc important de veiller à la cohérence des mesures prises face à de telles situations, en particulier lorsque ces situations sont aggravées par un appui politique, militaire et économique extérieur, qui constitue une violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

Les questions relatives à la protection des civils en période de conflit armé et à l'état de droit font désormais partie des questions prioritaires pour la communauté internationale. Néanmoins, bien que ces questions fassent l'objet d'une attention accrue, les problèmes liés à l'obligation de rendre des comptes dans un certain nombre de situations de conflit ou d'après-conflit sont souvent passés sous silence. En conséquence, des politiques et des comportements fautifs contraires au droit international et à ses règles et principes fondamentaux ont souvent été maintenus, en toute impunité, et risquent de déstabiliser davantage la situation concernée en faisant obstacle à la paix et en provoquant de nouveaux conflits et crimes connexes. Nous considérons que la communauté internationale ne peut pas appliquer une approche sélective ni rester indifférente aux situations dans lesquelles les civils sont victimes de l'emploi de la force armée et d'expulsions massives. S'il existe des motifs raisonnables de penser que de telles violations ou autres actes graves ont été commis en période de conflit armé et que les inquiétudes de la communauté internationale sont fondées, une obligation d'enquêter sur ces crimes présumés et d'engager des poursuites, comme garantie importante et moyen de prévention, servira certainement les principes

de justice et d'état de droit. Nous encourageons l'Union européenne à continuer d'aider les pays concernés et à appuyer les efforts nationaux et internationaux à cette fin.

Il est essentiel, face à des situations de conflit et d'après-conflit, que les organisations et instances compétentes veillent à ce que la paix et la justice se renforcent mutuellement. Une telle approche permet de faire en sorte qu'aucun accord de paix non conforme au droit international ne soit conclu. Ce principe est particulièrement important car il montre la voie à suivre, non seulement aux parties aux conflits mais également à l'ensemble de la communauté internationale et, le cas échéant, aux médiateurs.

Lorsque des conflits n'ont pas été réglés, l'absence d'accord sur les questions politiques ne peut pas servir d'excuse pour écarter les problèmes causés par le non-respect constant et délibéré du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il faut donc souligner qu'il est important, dans de telles situations, de réaffirmer que toutes les règles et normes juridiques internationales pertinentes restent applicables. Nous encourageons l'Union européenne à toujours tenir compte de ces préoccupations et à appuyer les initiatives nationales pertinentes pour atteindre cet objectif dans le cadre de l'ONU. Il faut également envisager avec prudence les propositions dont l'objectif invoqué au départ est de promouvoir des mesures de confiance mais qui, dans les faits, risquent de maintenir le statu quo résultant de l'emploi illégal de la force et de la perpétration d'autres crimes graves qui touchent la communauté internationale.

Enfin, nous espérons que l'intensification des efforts et le resserrement de la coopération entre l'ONU et l'Union européenne donneront de meilleurs résultats face aux nombreux défis à la paix et à la sécurité internationales.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Monsieur le Président, je vous remercie pour l'organisation de la présente séance d'information. Je m'associe à ceux qui m'ont précédée pour souhaiter la bienvenue parmi nous à M^{me} Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la remercier de son exposé. En tant qu'Européenne, je souscris bien sûr entièrement à la présentation de M^{me} Ashton. Je voudrais l'assurer du plein appui du Luxembourg, dans le cadre de son mandat au Conseil de sécurité, pour approfondir la

coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne au service de la paix et de la sécurité internationales.

En tant que membre fondateur à la fois de l'ONU et de l'Union européenne, le Luxembourg apprécie les valeurs que ces deux organisations ont en partage : le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, pour citer la Charte des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne ont un même but : promouvoir la paix. Elles sont toutes les deux des projets de paix, nés du même désir, celui de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Cette troisième présentation de la Haute Représentante au Conseil, après celles de 2010 et de 2011, montre bien que l'Union européenne continue d'être un partenaire fiable de l'Organisation des Nations Unies. Les 27 États membres de l'Union européenne contribuent pour plus d'un tiers au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies coopèrent de manière étroite au Siège et sur le terrain. Le Service européen pour l'action extérieure et le Secrétariat de l'ONU sont en contact permanent. Les actions conjointes couvrent désormais tout le spectre de la réponse aux crises internationales, comprenant notamment la réponse immédiate aux crises, l'action humanitaire, le maintien et la consolidation de la paix et le développement.

Je voudrais, à l'instar de la Haute Représentante, mettre en exergue deux exemples qui illustrent bien la synergie entre les efforts entrepris par l'Union européenne et l'ONU en Afrique : la Somalie, dans le contexte régional de la Corne de l'Afrique, et le Mali, dans le contexte régional du Sahel. Depuis 2011, l'Union européenne s'est dotée d'un cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique. Ce cadre souligne la nécessité de faire le lien entre la sécurité, la lutte contre la pauvreté et la gouvernance. En Somalie, l'appui considérable de l'Union européenne porte sur ces trois domaines.

Depuis son lancement en mars 2007, l'Union européenne et l'ONU soutiennent la Mission de l'Union africaine en Somalie, AMISOM. À ce jour, l'Union européenne a contribué pour plus de 400 millions d'euros au paiement des salaires des Casques verts et au fonctionnement du Bureau de la Mission à Nairobi, à travers la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. La

contribution de l'AMISOM à la sécurité de la Somalie est inestimable et demeure dans l'immédiat essentielle. À moyen terme, il nous reviendra de décider quelle forme prendra l'appui de la communauté internationale à la Somalie afin d'assurer que les forces de sécurité somaliennes, que l'Union européenne soutient à travers une mission de formation, soient en mesure de prendre en charge la sécurité du pays.

En 2011 également, l'Union européenne s'est donnée une stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel. Ces derniers mois, l'attention de la communauté internationale s'est concentrée à juste titre sur le Mali, afin de répondre à la crise multidimensionnelle qui affecte ce pays. L'Union européenne et l'ONU se sont engagées vigoureusement sur le plan politique, militaire et financier pour répondre à une situation qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales. Dans les prochains mois, la synergie entre la mission de formation de l'Union européenne au Mali et la mission de stabilisation à mettre en œuvre à terme sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, sera essentielle. Au-delà de la crise au Mali, il importe maintenant que l'ONU, elle aussi, développe dans les meilleurs délais une stratégie intégrée pour le Sahel.

L'Union européenne s'engage de même activement au Moyen-Orient. Elle joue ainsi un rôle clef dans les efforts que consacre la communauté internationale à la question du programme nucléaire iranien. Sur ce dossier, l'Europe maintient une attitude de fermeté tout en privilégiant la voie du dialogue et de la diplomatie. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'annonce de la reprise des négociations entre l'Iran et le groupe E3+3 le 26 février prochain à Almaty, après plusieurs mois d'interruption. Comme la Haute Représentante, nous exprimons le vœu que ces pourparlers donnent lieu à des avancées concrètes en vue d'aboutir à une solution négociée.

En Syrie, la situation sur le terrain se détériore de jour en jour. Un conflit prolongé ne saurait mener qu'à la destruction du pays. Tous les efforts doivent être déployés pour favoriser une issue politique négociée à la crise. En début de semaine, comme la Haute Représentante l'a rappelé, M. Al-Khatib a de nouveau appelé les autorités syriennes à donner suite à son initiative de pourparlers qui vise à mettre fin à l'effusion de sang. Nous espérons que le pouvoir à Damas répondra à cette proposition de dialogue formulée par le Président du Conseil national syrien. Comme l'a dit la Haute Représentante, il importera que l'Union européenne et l'Organisation des

Nations Unies continuent à travailler main dans la main, sur le plan politique, pour venir en aide aux populations touchées en Syrie et dans les pays voisins.

J'ajouterais encore un mot sur le processus de paix au Proche-Orient. Nous appuyons bien évidemment les efforts déployés par l'Union européenne en tant que membre du Quatuor, aux côtés de l'Organisation des Nations Unies, de la Fédération de Russie et des États-Unis, pour aider à une reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. En effet, s'il y a un domaine où une coopération étroite et une implication accrue importent, c'est bien celui-ci. Quand les négociations reprendront, et nous espérons qu'elles pourront reprendre bientôt sur la base d'un cadre structuré et de paramètres tels qu'évoqués par la Haute Représentante, les parties auront besoin d'un accompagnement international approprié et d'un engagement déterminé de tous les acteurs clefs.

En dernier lieu, je voudrais relever un sujet qui nous tient particulièrement à cœur : la protection des enfants en période de conflit armé. Nous avons marqué hier la Journée internationale des enfants soldats. Nous saluons le communiqué conjoint publié à cette occasion par la Haute Représentante et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Leila Zerrougui. Il y a 10 ans déjà, l'Union européenne adoptait des orientations sur les enfants face aux conflits armés. L'Union européenne et ses États membres peuvent promouvoir la protection des enfants en période de conflit armé par le dialogue politique, les démarches et la coopération.

Le Luxembourg se réjouit particulièrement de l'initiative de l'Union européenne d'affecter l'argent de son prix Nobel de la paix à des projets consacrés aux enfants victimes de la guerre. Cette initiative permet notamment de redonner espoir à des enfants syriens réfugiés en Iraq et à des enfants déplacés par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo, en leur donnant accès à l'éducation de base. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies peuvent faire changer les choses en travaillant de concert et de façon complémentaire. Les membres peuvent être assurés du soutien fervent du Luxembourg pour renforcer ce partenariat.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Haute Représentante de son exposé et lui souhaiter la bienvenue au Conseil pour la troisième fois à ce titre. Depuis son dernier exposé au

Conseil, l'Union européenne s'est vue attribuer le prix Nobel de la paix. Ce prix est une reconnaissance de la vigoureuse contribution que l'Union européenne n'a cessé d'apporter, tout au long des 60 dernières années, à la promotion de la paix et de réconciliation, de la démocratie et des droits de l'homme.

L'Union européenne représente bien évidemment une expérience inédite entre États-nations, née du siècle le plus violent de l'histoire de l'humanité. Nous avons tous grand intérêt à ce qu'elle réussisse. Nous ne le savons que trop bien aujourd'hui, une coopération étroite entre le Conseil et les organisations régionales, notamment l'Union européenne, peut être un élément déterminant dans l'action que nous menons collectivement pour maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies le reconnaît. En tant qu'organisation régionale intégrée qui existe depuis longtemps et qui a beaucoup appris au fil des ans en matière d'élaboration et de perfectionnement des cadres normatifs pour traiter les situations de conflit et de sortie de conflit, l'Union européenne est bien placée pour apporter une contribution importante à cet égard.

Je voudrais remercier la Haute Représentante Ashton pour son analyse encourageante sur des certaines questions d'actualité inscrites à l'ordre du jour du Conseil. L'engagement de l'Union européenne sur ces questions est un indice de sa contribution vigoureuse à la paix et à la sécurité internationales. Nous souscrivons à sa condamnation du troisième et dernier essai nucléaire en date de la Corée du Nord. Le Conseil lui-même le condamne à l'unanimité. La Corée du Nord menace de procéder à d'autres essais nucléaires dans le sillage de celui effectué au début de la semaine. Il nous incombe à présent de préparer un projet de résolution ferme comportant de nouvelles sanctions sévères. Nous n'allons pas manquer de travailler en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil, notamment ceux qui appartiennent à l'Union européenne, pour y parvenir rapidement.

Nous saluons le rôle joué par l'Union européenne en Afrique pour appuyer l'Union africaine. L'aide de l'Union européenne à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a été déterminante pour que l'AMISOM obtienne des résultats sur le plan de la sécurité, ce qui en retour a permis à la Somalie de disposer de sa meilleure chance d'instaurer durablement la paix et la stabilité depuis une génération.

Nous reconnaissons et apprécions les efforts déployés par l'Union européenne pour résoudre la crise au Mali grâce à sa mission de formation et à son appui à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) par le biais de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Rendre la MISMA opérationnelle dès que possible demeure crucial, et ce, quelle que soit la configuration définitive de l'opération de maintien de la paix au Mali. Parallèlement à cet effort en matière de sécurité, l'aide très importante apportée par l'Union européenne en matière humanitaire et dans le domaine du développement contribue grandement au rétablissement de la stabilité dans ce pays.

S'agissant de la République arabe syrienne, nous estimons comme l'Union européenne que la communauté internationale doit faire tout son possible pour encourager une transition politique crédible dirigée par les Syriens afin de répondre aux aspirations légitimes de ce peuple. Nous souscrivons en outre à l'opinion de l'Union européenne selon laquelle les responsables de crimes graves en Syrie doivent répondre de leurs actes. Nous apprécions la contribution très importante de l'Union européenne en vue de fournir une aide humanitaire, et l'appuyons dans ses efforts pour faire en sorte que cette aide soit acheminée aussi efficacement que possible. Nous continuerons d'œuvrer de concert avec l'Union européenne à l'appui du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et nous convenons avec elle que le Conseil devrait sans tarder soutenir de façon plus catégorique la mission complexe qu'il est en train de mener. Nous continuerons en outre de coopérer étroitement avec l'Union européenne pour faire progresser un aspect particulier de notre effort humanitaire collectif, à savoir la protection du personnel médical et des installations sanitaires en Syrie.

Cette année est déterminante pour le processus de paix au Moyen-Orient. La perspective d'une solution prévoyant deux États est en train de s'évanouir rapidement. Nous sommes d'accord avec la Haute Représentante sur le fait qu'il est temps d'entreprendre de nouveaux efforts pour relancer le processus de paix. L'appui constant de l'Union européenne à l'Autorité palestinienne et sa participation active au sein du Quatuor demeurent indispensables. L'activisme de l'Union européenne en faveur de la reprise des négociations sera déterminant.

Les tensions régionales au Moyen-Orient continueront de s'accroître, comme chacun le sait, à moins que l'Iran n'accepte de dialoguer avec le groupe

cinq plus un, et ne coopère pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Australie apprécie le rôle clef joué par l'Union européenne dans la poursuite du dialogue avec l'Iran en vue de trouver une solution diplomatique face aux fortes inquiétudes internationales que suscite son programme nucléaire. Nous félicitons la Haute Représentante de son engagement personnel sur le dossier du processus de paix au Moyen-Orient et sur la question nucléaire iranienne.

Nous saluons en outre son rôle concernant le Kosovo, une situation que le Conseil examinera la semaine prochaine. En arbitrant un dialogue de haut niveau, l'Union européenne a indubitablement contribué à ce que les négociations franchissent une nouvelle étape constructive et à faire avancer la recherche de solutions concertées aux différends qui subsistent entre Belgrade et Pristina.

L'Australie et l'Union européenne sont des partenaires très proches sur la question de la sécurité mondiale. Nous travaillons main dans la main en Afghanistan. Nous coopérons étroitement pour acheminer de l'aide dans le cadre de projets communs dans le Pacifique et en Indonésie, une collaboration qui s'étendra bientôt à d'autres accords de coopération déléguée, notamment au Soudan du Sud et aux îles Fidji. Nous travaillons également en étroite collaboration sur les régimes de sanctions internationales.

Nous sommes parfaitement conscients que l'Union européenne et ses États membres jouent un rôle très important en tant que partenaires de l'ONU. Tous ensemble, ils constituent le premier bailleur de fonds du système des Nations Unies, fournissant une part importante du budget ordinaire de l'ONU, près de 40 %, et du budget de maintien de la paix des Nations Unies, plus de 40 %. Bien sûr, son appui est absolument indispensable aux fonds et programmes des Nations Unies. Cette contribution fait de l'Union européenne un élément démultiplicateur essentiel des efforts collectifs que nous menons en matière de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

Les efforts déployés par l'Union européenne pour promouvoir la démocratie et l'état de droit sont primordiaux. Son savoir-faire contribue à renforcer les capacités et à promouvoir la réforme des services de maintien de l'ordre, du système judiciaire et de la sécurité aux frontières. Grâce notamment à ses missions d'observation électorale, l'Union européenne contribue à asseoir la confiance de l'opinion publique dans les

processus électoraux et à dissuader la fraude électorale, l'intimidation et la violence.

Ses actions pour lutter contre la piraterie méritent une reconnaissance particulière. Nous félicitons la force navale de l'Union européenne de ce qu'elle a accompli au large de la Corne de l'Afrique, contribuant ainsi à faire reculer la piraterie somalienne à son plus bas niveau depuis 2008. Nous apprécions la poursuite du partenariat avec l'Union européenne dans la lutte contre le terrorisme et adhérons à ses efforts pour faire en sorte que la lutte contre le terrorisme demeure notre priorité majeure. Nous applaudissons aux activités que l'Union européenne mène pour prévenir le terrorisme en s'attaquant à la radicalisation et au recrutement des terroristes.

En conclusion, une coopération étroite entre le Conseil et les organisations régionales est de toute évidence un élément essentiel pour assurer la paix et la sécurité internationales. Nous encourageons le Conseil à continuer de rechercher les occasions de travailler en étroite collaboration avec l'Union européenne, notamment dans cet objectif primordial.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance, et nous tenons également à remercier la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, de son exposé instructif sur les activités de l'Union européenne dans les divers domaines qui nous préoccupent.

La délégation guatémaltèque saisit cette occasion pour remercier l'Union européenne de sa présence constructive au sein du système des Nations Unies et du rôle important qu'elle joue dans de nombreux domaines, de la coopération pour le développement au maintien de la paix, ainsi que des contributions de ses pays membres au budget de l'Organisation.

À la présente séance, je me limiterai simplement à faire six remarques succinctes, toutes concernant des aspects abordés par la Haute Représentante, M^{me} Ashton, dans son exposé.

Premièrement, en ce qui concerne les pourparlers entre l'Union européenne et la République islamique d'Iran sur la non-prolifération, nous sommes inquiets de l'impasse dans laquelle se trouve le processus et nous exhortons l'Union européenne à poursuivre ses efforts. Nous prenons note des sanctions supplémentaires que l'Union européenne a imposées à l'Iran dans le but

d'entraver ses efforts pour développer un programme nucléaire, et saluons l'annonce de la prochaine série de pourparlers entre les gouvernements des E3+3 et la République islamique d'Iran qui se tiendra à Almaty, au Kazakhstan, le 26 février. Nous espérons que toutes les parties mettront tout en œuvre pour trouver une solution négociée acceptable pour tous et qui tienne compte des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Deuxièmement, pour ce qui est du processus de paix au Moyen-Orient, le Guatemala estime que l'Union européenne, en tant qu'un des principaux responsables du Quartet, doit intensifier ses efforts pour encourager Israël et la Palestine à trouver une solution au conflit de longue date entre ces deux pays. Nous ne devons épargner aucun effort pour trouver un terrain d'entente sur la reprise des négociations.

Troisièmement, s'agissant de la situation en République arabe syrienne, nous notons que la politique de l'Union européenne depuis le début du conflit inclut les mesures suivantes : appuyer les efforts déployés par l'ONU et la Ligue des États arabes afin de trouver une solution politique au conflit et d'enclencher une transition politique; exercer des pressions sur le régime en imposant des sanctions unilatérales; et utiliser les débats organisés au sein du Conseil de sécurité et du système des Nations Unies pour faire pression sur les autorités syriennes.

Cependant, ces actions n'ont abouti à aucun succès stratégique, puisque le Gouvernement ne s'est toujours pas engagé à procéder à un dialogue politique sérieux sur l'avenir du pays. Au contraire, aussi bien l'armée syrienne que l'opposition armée continuent de commettre des violations des droits de l'homme et d'enfreindre le droit international humanitaire aux dépens de la population civile et la violence semble s'aggraver de jour en jour. Nous saluons le rôle que l'Union européenne joue en matière d'aide humanitaire et reconnaissons que ses États membres constituent le plus grand bloc de pays donateurs qui fournissent une aide humanitaire dans le cadre de la crise syrienne.

Quatrièmement, en ce qui concerne son rôle de médiateur en vue de la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo, nous félicitons l'Union européenne et en particulier la Haute Représentante, la baronne Ashton, pour son rôle de chef de file dans le dialogue entre Belgrade et Pristina. Cette nouvelle phase dans les efforts de médiation, qui a abouti à l'organisation de la première réunion de haut niveau,

a fait passer ce processus d'un niveau technique à un niveau politique et offre de nouvelles perspectives de résoudre plusieurs problèmes de longue date. Nous encourageons les parties à poursuivre ces efforts en conformité avec le cadre juridique en vigueur, à savoir la résolution 1244 (1999).

Cinquièmement, en ce qui concerne le Mali, nous nous félicitons de l'appui logistique et financier apporté par l'Union européenne à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine. Nous saluons la création d'une mission de formation de l'Union européenne au Mali chargée de former les forces armées maliennes en appui aux efforts de rétablissement de l'intégrité territoriale du pays. Cette mission fait partie intégrante de la stratégie globale de l'Union européenne relativement à la situation au Mali et la région du Sahel. Nous attendons avec un grand intérêt son lancement dans les semaines à venir. Nous félicitons également l'Union européenne et la Haute Représentante, la baronne Catherine Ashton, d'avoir accueilli la réunion ministérielle du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, le 6 février à Bruxelles, au cours de laquelle la communauté internationale a souligné, entre autres choses, l'importance de respecter le droit international humanitaire et de protéger les civils au Mali.

Pour terminer, le Guatemala a toujours été favorable à l'approfondissement et au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité et les mécanismes régionaux et sous-régionaux. Cette coopération doit se fonder sur la Charte des Nations Unies, notamment sur le Chapitre VIII. En tant que mécanisme régional, l'Union européenne a établi une coopération étroite et fructueuse avec l'ONU dans plusieurs domaines importants. Nous continuerons à appuyer le renforcement de cette coopération.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à la baronne Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la remercier de son exposé sur la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Union européenne est un partenaire important de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ces dernières années, l'Union européenne a participé activement à des débats consacrés par le Conseil aux foyers de tension régionaux et aux questions thématiques.

L'Union européenne travaille en étroite collaboration avec l'ONU en menant des activités de diplomatie préventive, en offrant ses bons offices, en encourageant le règlement des différends par des moyens pacifiques, tels que la médiation et la négociation, et en apportant son appui aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies. Par ailleurs, l'Union européenne participe activement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et joue un rôle très constructif dans la consolidation de la paix dans les pays touchés par des conflits ou qui sortent de conflit.

Nous saluons l'importance que l'Union européenne attache à sa coopération avec d'autres organisations régionales. Récemment, certaines questions sensibles concernant l'Afrique, telles que le Mali et la République démocratique du Congo, ont pris encore plus d'importance. L'Union européenne travaille en coordination étroite avec l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en appuyant leurs missions de bons offices et leurs efforts de renforcement des capacités.

La Chine salue l'importante contribution que l'Union européenne apporte au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité régionales et internationales. Elle encourage l'Union européenne à continuer à jouer un rôle constructif à cet égard.

Le dialogue et la concertation sont les meilleurs moyens de surmonter les divergences et de prévenir et régler les conflits. S'il est vrai que l'Union européenne possède une vaste expérience et des ressources considérables à cet égard, d'autres organisations régionales et sous-régionales ont une compréhension profonde et des avantages incomparables en ce qui concerne certaines questions régionales. Le Conseil de sécurité doit renforcer ses échanges et sa coordination avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union européenne, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et notamment sur la base d'une coopération plus pragmatique et plus efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité à la Haute Représentante, la baronne Catherine Ashton, et la remercions de son exposé sur la coopération entre

l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Nous nous joignons à l'Australie pour féliciter l'Union européenne pour le prix Nobel de la paix qui lui a été décerné.

Le Pakistan et l'Union européenne entretiennent d'excellentes relations. L'Union européenne est un partenaire important du Pakistan dans les domaines du commerce et du développement. Notre pays attache une grande importance à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au fil des ans, l'Union européenne est devenue un partenaire important de coopération de l'ONU et a fait des contributions importantes au maintien de la paix et la sécurité internationales. L'ordre du jour du Conseil de sécurité est constitué essentiellement des questions africaines. Même si l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines œuvrent activement au règlement des conflits en Afrique, elles se heurtent à des problèmes de moyens et de financement. L'Union européenne a contribué considérablement aux activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix en Afrique. Il a beaucoup contribué financièrement aux opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies et joue un rôle actif dans les efforts de consolidation de la paix après les conflits sur le continent.

La région du Sahel est confrontée à de lourds défis sécuritaires, humanitaires et socioéconomiques qui ont des conséquences néfastes pour la stabilité à long terme de la région. Il s'agit notamment d'une insécurité alimentaire chronique, du sous-développement, des effets des changements climatiques et de la montée du crime organisé, y compris le terrorisme et le trafic de drogues et d'armes. Par exemple, la fuite de réfugiés en provenance du Mali a imposé un fardeau supplémentaire aux pays voisins, qui souffrent déjà des conséquences de la sécheresse. Les énormes problèmes auxquels cette région est confrontée ne peuvent être réglés qu'au moyen d'une stratégie cohérente. La région manque de capacités et de ressources. Elle a besoin de l'appui de la communauté internationale.

Dans ce contexte, le Pakistan a appuyé l'élaboration de la stratégie intégrée de l'ONU pour la région du Sahel. L'Union européenne apporte déjà une contribution significative à la région du Sahel dans le cadre de sa Stratégie pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel. En plus des contributions annoncées au titre de cette Stratégie, l'Union européenne

s'est également engagée à intervenir pour faire face à la situation humanitaire dans la région. Nous espérons que l'Union européenne continuera d'apporter son appui à cette région et de fournir des ressources pour la stratégie intégrée de l'ONU, dont on achèvera bientôt la mise au point.

La situation au Mali représente une menace grave pour la paix et la sécurité de la région et au-delà. La crise au Mali s'explique par des facteurs internes, mais également par la situation générale qui règne dans l'ensemble de la région du Sahel. Suite à l'intervention française, la situation s'est considérablement améliorée, mais le pays a besoin d'un appui soutenu de la part de la communauté internationale pour consolider la paix et rétablir pleinement l'ordre constitutionnel.

Nous nous félicitons que l'Union européenne ait décidé de fournir une formation aux forces de défense maliennes en déployant la mission de formation de l'Union européenne, et nous saluons sa volonté de contribuer au financement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine par le biais de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne. Nous espérons, alors que l'on commence à avoir une idée plus claire des besoins du pays, que l'Union européenne continuera de fournir une assistance au Mali.

Par ailleurs, l'Union européenne a contribué de manière notable à la consolidation de la paix dans les Balkans. La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo fournit un appui au Kosovo dans le domaine de l'état de droit. Le dialogue entre Belgrade et Pristina, dont l'Union européenne assure la médiation, a contribué à rapprocher les deux parties pour tenter de régler leurs différends. La récente élévation du dialogue au niveau des Premiers Ministres constitue une importante contribution à mettre à l'actif de la baronne Ashton elle-même.

La crise syrienne a atteint des proportions catastrophiques. Selon le Secrétaire général, plus de 70 000 personnes ont déjà été tuées. Selon les estimations, 4 millions de Syriens, dont 800 000 réfugiés et 2 millions de personnes déplacées, ont besoin d'une aide humanitaire. Le choix de l'option militaire alimente cette lutte intestine dévastatrice depuis deux ans. Les Syriens, formant une seule nation, doivent venir à bout de leurs différends par la voie du dialogue.

Après les déclarations récentes de l'opposition et du Gouvernement, qui affirment être prêts à instaurer

un dialogue sans conditions préalables, une lueur d'espoir est née de voir s'ouvrir des négociations. Les Syriens, l'ONU et l'Union européenne doivent saisir cette occasion. Le plein appui aux efforts du Secrétaire général et du Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi, contribueront à rendre le communiqué de Genève opérationnel et à donner un nouvel élan au processus diplomatique.

Nous nous félicitons des résultats obtenus à la conférence des donateurs, tenue au Koweït le 30 janvier, où la communauté internationale a promis une aide s'élevant à 1,5 milliard de dollars. Nous espérons que ces promesses seront honorées et qu'elles se matérialiseront rapidement pour atténuer, au moins en partie, les souffrances du peuple syrien. Nous apprécions l'aide humanitaire que fournit l'Union européenne aux populations touchées en Syrie.

Le Conseil de sécurité investit beaucoup de temps et d'efforts pour tenter de régler la question du nucléaire iranien. Il est temps de lancer une réflexion et d'examiner les objectifs poursuivis et la stratégie mise en œuvre jusqu'à présent. Un règlement pacifique de cette question est possible si l'on instaure des mesures de confiance tout en œuvrant à la réalisation des objectifs de non-prolifération dans le plein respect du droit de l'Iran à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous encourageons les gouvernements des E3+3 et l'Iran à maintenir une coopération véritable, à prendre pour point de départ leurs pourparlers passés et à approfondir le processus diplomatique en vue de parvenir à un règlement négocié de la question du nucléaire iranien. Nous espérons que les pourparlers qui doivent se dérouler le 26 février permettront d'aller de l'avant.

Nous nous félicitons que la baronne Ashton ait déclaré qu'il fallait relancer le processus de paix au Moyen-Orient. L'Union européenne et le Secrétaire général, en tant que membres du Quatuor, peuvent jouer un rôle important en revitalisant ce processus, qui est au fond de l'impasse. La solution des deux États est en chute libre. L'Union européenne peut contribuer à inverser cette tendance en mettant son influence morale et politique collective au service des efforts visant à persuader les principaux États et acteurs concernés de revenir à la table des négociations.

Pour terminer, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité continue de coopérer et d'échanger des vues avec l'Union européenne. Nous encourageons

l'ONU à maintenir sa coopération et sa coordination avec les organisations régionales. Cette coopération joue un rôle efficace dans la prévention des conflits et le règlement des situations de conflit et des situations postconflituelles.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil à la baronne Ashton et pour la remercier de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui. Ces rencontres constituent une avancée importante vers l'élargissement et le renforcement de la relation et de la collaboration entre l'Union européenne et l'ONU, et s'agissant de mettre en lumière les domaines dans lesquels l'Union européenne et l'ONU ont déjà établi une coopération fructueuse en vue de réaliser leurs objectifs communs.

En Syrie, où la situation continue de s'aggraver, le Royaume-Uni ainsi que l'Union européenne continuent d'appuyer le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et son plan de concrétiser l'idée d'un gouvernement de transition doté des pleins pouvoirs exécutifs. Nous encourageons d'autres acteurs à faire de même, en reconnaissant qu'Al-Assad ne peut faire partie de cette transition si l'on veut qu'elle permette de réaliser les aspirations légitimes du peuple syrien.

Pour appuyer la transition, l'Union européenne a adopté des mesures contre le régime d'Al-Assad, notamment en imposant des sanctions contre les responsables d'actes de violence et de répression et en accentuant la pression économique sur le régime. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont fourni une aide humanitaire substantielle au peuple syrien en finançant les appels humanitaires de l'ONU. Nous devons maintenant trouver des moyens novateurs qui permettront au personnel humanitaire de fournir une assistance à ceux qui en ont besoin afin d'atténuer la situation catastrophique sur le terrain.

Au Mali et au Sahel, la communauté internationale s'est unie pour faire face au défi que constitue l'extrémisme violent. Sur la base du succès de l'opération menée par la France pour défendre l'intégrité territoriale du Mali, le Conseil de sécurité prévoit de déployer une opération de maintien de la paix des Nations Unies lorsque les conditions le permettront. L'Union européenne déploiera une mission de formation militaire pour renforcer la capacité des forces armées maliennes à stabiliser la situation en vue d'appuyer une gouvernance démocratique.

L'action menée par l'Union européenne au Mali, sur la base de sa stratégie globale pour la sécurité et le développement au Sahel, continue d'accompagner ces efforts en fournissant une aide humanitaire essentielle et en renforçant la sécurité et le développement des populations au Mali et dans toute la région.

Dans toutes ses entreprises, l'Union européenne travaille de concert avec l'ONU, en particulier avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Romano Prodi, et le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit.

L'Union européenne et l'ONU collaborent par ailleurs étroitement à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), notamment en vue de promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de lutter contre l'impunité des actes de violence sexuelle. Au Mali, le Royaume-Uni va déployer des experts en matière de droits de l'homme au sein de la mission de formation militaire de l'Union européenne, lesquels fourniront une formation spécialisée aux forces armées maliennes en matière de prévention et de réaction à la violence sexuelle. Le nouveau Bureau des Nations Unies au Mali sera doté d'une composante solide dans le domaine des droits de l'homme, dont nous espérons qu'elle mettra également l'accent sur les questions de violence sexuelle et sexiste.

En Somalie, l'appui international au Gouvernement somalien a déjà permis d'accomplir des progrès importants. Sur place, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) mène la lutte contre le terrorisme, qui se manifeste par la présence des Chabab, mais elle reçoit un appui de la part de l'Union européenne et de l'ONU, lequel se matérialise par le versement des salaires des soldats de la paix par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne, et par un appui logistique que fournit le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Voici un bon exemple de collaboration entre l'Union européenne et l'ONU qui débouche sur une amélioration de la situation et permet de surmonter un obstacle important à la paix et à la sécurité internationales. L'Union européenne apporte une contribution supplémentaire en formant 3 000 soldats pour renforcer la capacité des forces armées somaliennes à lutter aux côtés de l'AMISOM.

Nous avons aujourd'hui une véritable occasion de progresser en Somalie, et nous espérons que l'ONU,

l'Union africaine et l'Union européenne la saisiront dans les mois à venir.

Comme l'ont déjà noté nombre d'entre nous dans cette salle, 2013 sera une année cruciale pour le processus de paix au Moyen-Orient. L'Union européenne collabore étroitement avec l'ONU, au sein du Quatuor, à la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives, notamment s'agissant de fournir une assistance pratique au programme d'édification de l'État palestinien et d'appeler Israël à assouplir les restrictions à la circulation et à l'accès à la Cisjordanie et à Gaza. L'Union européenne souligne une nouvelle fois à juste titre qu'il faut trouver une solution politique et elle demeure déterminée à collaborer avec l'ONU, les autres membres du Quatuor et l'ensemble de la communauté internationale afin d'accomplir des progrès.

Le Royaume-Uni remercie chaleureusement la baronne Ashton des efforts inlassables qu'elle déploie en appui aux négociations que mènent les gouvernements des E3+3 avec l'Iran, et il salue les efforts continus de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Des représentants des E3+3 doivent rencontrer des représentants iraniens à Almaty, au Kazakhstan, le 26 février, pour présenter une offre équilibrée et crédible. Il ne tient donc qu'à l'Iran de se rendre aux prochains pourparlers en étant disposé à négocier sérieusement et à prendre des mesures concrètes pour apaiser les craintes de la communauté internationale vis-à-vis de son programme nucléaire.

Le Conseil de sécurité a adopté six résolutions sur la question du nucléaire iranien, dont quatre sont assorties de sanctions. Les pays de l'Union européenne ont pleinement mis en œuvre ces mesures et sont convenus de sanctions supplémentaires pour appuyer la stratégie à deux volets des gouvernements des E3+3 consistant à allier pression et dialogue.

Nous accueillons également avec satisfaction la volonté de la baronne Ashton de faire avancer le dialogue entre la Serbie et le Kosovo placé sous les auspices de l'Union européenne. Il importe de maintenir la dynamique afin que ces deux pays remplissent les conditions définies dans les conclusions du Conseil Affaires générales de l'Union européenne de décembre 2012, notamment en ce qui concerne le nord du Kosovo. Ce processus de dialogue est la meilleure chance de consolider les progrès récents et de parvenir aux accords et à la coopération indispensables entre la Serbie et le Kosovo, lesquels ne bénéficieront pas seulement à ces deux pays mais à la région tout entière.

Si l'histoire récente nous a appris une chose, c'est que la communauté internationale n'est jamais plus efficace que lorsqu'elle agit de manière cohérente. L'action menée par l'Union européenne et la coopération entre l'Union européenne et d'autres acteurs, dont l'ONU, continuent de contribuer de manière importante à ces efforts.

M. Menan (Togo) : Je remercie la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, pour sa présentation qui met en relief les contributions nombreuses et variées de l'Union européenne, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, à la promotion de la paix et du développement dans le monde.

Le Togo se félicite de l'organisation de la séance d'information de ce jour qui s'inscrit dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte et qui se tient, rappelons-le, après la sixième réunion consultative sur la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité qui a eu lieu, le 13 juin 2012 à New York.

Pour mon pays, de telles rencontres témoignent de la nécessité de resserrer davantage les liens entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales et permettent à celles-ci de partager, avec le Conseil en particulier, leurs expériences acquises et les enseignements tirés en tant qu'acteurs régionaux disposant d'une connaissance avérée des réalités du terrain.

Les exemples de la coopération entre l'Union européenne et l'ONU, qui constitue l'un des principaux axes de développement de la Politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne dont les principes ont été fixés par le Conseil européen de Nice en 2000, sont nombreux. En effet, sur le plan opérationnel, depuis le succès de l'opération Artémis en République démocratique du Congo, conformément à la résolution 1484 (2003) du Conseil de sécurité, réalisée dans l'attente du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, de nombreuses autres opérations, aussi bien militaires que civiles, ont été déployées par l'Union européenne, en coordination avec les missions de l'ONU, sur pratiquement tous les continents.

C'est ainsi que sur le plan de la réforme des secteurs de la sécurité, le Togo se félicite de l'appui de l'Union européenne, en coopération avec l'ONU,

dans des pays comme l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et la Guinée-Bissau.

Sur le plan de la lutte contre la piraterie, l'opération navale Atalante, menée par l'Union européenne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au large des côtes somaliennes a contribué à assurer notamment la protection des navires du Programme alimentaire mondial qui acheminaient de l'aide humanitaire en Somalie. Pour le Togo, il est souhaitable qu'une telle coopération intervienne aussi et de façon plus résolue avec les pays et organisations du golfe de Guinée qui continuent de subir les contrecoups de la piraterie. Nous souhaitons donc vivement que le prochain sommet sur la piraterie dans le golfe de Guinée, qui se tiendra en avril 2013, donne l'occasion de définir les domaines privilégiés d'une telle coopération.

L'implication de l'Union européenne dans la promotion des objectifs de l'ONU n'est pas qu'opérationnelle. En effet, l'approche intégrée adoptée par l'Union européenne en vue de la prévention et de la gestion des crises, en combinant la dimension diplomatique et politique et l'aspect coopération pour le développement à des mesures opérationnelles, est à saluer.

Sur le plan financier, et M^{me} Ashton vient de nous le rappeler, l'Union européenne contribue pour près de la moitié aux ressources du Programme des Nations Unies pour le développement et pour 80 % au Fonds pour la consolidation de la paix et reste l'un des principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix. À ce titre, nous saluons le soutien financier d'un montant de 50 millions d'euros annoncé par le truchement de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique pour soutenir le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et la mission européenne de formation de l'armée malienne, de même que son appui logistique à cette mission. Il est à espérer que dans la perspective de la transformation de la MISMA en une opération de maintien de la paix des Nations Unies, l'Union européenne envisagera de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la mobilisation des moyens financiers et logistiques nécessaires.

Sur le plan de la diplomatie préventive, mon pays se réjouit tout particulièrement des efforts de l'Union européenne dans plusieurs domaines, en particulier le nucléaire iranien et le rapprochement entre le Kosovo et la Serbie.

En conclusion, je voudrais relever que même si la coopération entre l'ONU et l'Union européenne s'est montrée dynamique grâce notamment aux échanges quotidiens entre les deux secrétariats, nous espérons voir cette étroite coordination s'étendre davantage et gagner beaucoup plus en importance.

Par ailleurs, sur les grands dossiers internationaux, le fait que l'Union européenne est parfois loin de parler d'une seule voix freine le dynamisme de sa coopération avec l'ONU. Une stratégie diplomatique globale aussi bien pour la défense que pour tous les enjeux mondiaux ferait de l'Union européenne un meilleur partenaire dans la résolution des crises majeures qui secouent le monde, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, si proche de l'Europe.

Enfin, dans le souci d'éviter que les actions des deux organisations ne se juxtaposent, s'agissant de certains domaines particuliers, il importe que chacune tienne dûment compte des actions menées par l'autre avant un nouvel engagement. À ce sujet, il importe que dans l'élaboration de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'on tienne dûment compte de la stratégie de l'Union européenne pour le Sahel qui a le mérite d'avoir fait ressortir le lien indissociable entre la sécurité et le développement.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue à la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Pour nous, la séance d'aujourd'hui est importante tant en raison du rôle que joue l'Union européenne dans les efforts collectifs à l'appui de la paix et de la sécurité internationales que des relations stratégiques qui unissent la Russie et l'Union européenne, chacune étant un centre de pouvoir de premier plan sur le continent, avec de grandes responsabilités vis-à-vis de la situation en Europe et plus généralement de la région euro-atlantique. À cet égard, nous sommes globalement satisfaits de la manière dont notre dialogue avec l'Union européenne a évolué, notamment à l'occasion des sommets de haut niveau. Nous constatons que sur de nombreuses questions internationales inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité nos positions sont assez proches.

La Fédération de Russie a toujours plaidé pour un renforcement du multilatéralisme et une amélioration de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Cette coopération doit reposer solidement sur la Charte des Nations Unies, et principalement son Chapitre VIII.

Même si le rôle principal en la matière échoit à l'ONU, l'Union européenne contribue au renforcement du multilatéralisme pour faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis, atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et éliminer la pauvreté et la discrimination. Nous soulignons en particulier le rôle utile joué par l'Union européenne en tant que grand bailleur de fonds et d'aide humanitaire et sa contribution importante au financement des opérations de maintien et de consolidation de la paix.

Nous apprécions à sa juste valeur la participation de l'Union européenne aux efforts que déploie la communauté internationale en Somalie, en Afghanistan et au Mali, à l'appui du processus de paix au Moyen-Orient, et pour trouver une solution politique et diplomatique au problème du programme nucléaire iranien ou encore pour combattre la piraterie en mer et mettre en place des moyens régionaux de lutte contre la piraterie.

Mais le potentiel important de l'Union européenne doit être utilisé pour le plus grand bien de la communauté internationale et non pour obliger certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies à prendre des positions qui vont à l'encontre de leurs politiques nationales. Le respect des droits de l'homme ne doit pas se transformer en un instrument sélectif de pression politique.

La résolution 65/276, adoptée en mai 2011, n'a pas changé le statut d'observateur de l'Union européenne; elle n'a fait qu'accroître sa capacité de participer aux travaux de l'Assemblée. Cette résolution doit être interprétée comme un tout plutôt que comme une série de positions distinctes. Nous appelons l'Union européenne à s'en tenir de manière rigoureuse à la lettre et à l'esprit de la résolution.

Nous jugeons quelque peu inquiétant le recours de plus en plus fréquent par l'Union européenne à des sanctions unilatérales, tant des sanctions qui s'ajoutent à celles de l'ONU que des sanctions appliquées sans rapport avec une décision quelconque du Conseil de sécurité. Ces sanctions sont, de notre point de vue, contreproductives; elles sapent la prérogative du Conseil et alourdissent le fardeau qui pèse sur les populations des pays visés. À vrai dire, il semble parfois que ces sanctions consistent pratiquement à asphyxier des secteurs entiers de l'économie d'États indépendants, et l'assistance humanitaire fournie parfois par l'Union européenne ne compense qu'une partie de ses pertes.

Ayant assumé la responsabilité spécifique d'organiser un dialogue sur le Kosovo, l'Union européenne ne doit pas faire l'erreur d'exercer des pressions ou de recourir à la force, des errements que l'on a quelquefois observés dans la région. Il ne devrait pas revenir à la seule Union européenne de régler les problèmes complexes du Kosovo aux dépens de la présence de l'ONU dont le rôle, tel que prescrit par la résolution 1244 (1999), ne doit pas être considéré comme complémentaire ou secondaire.

Je voudrais, pour terminer, rappeler qu'en dépit de la nécessité croissante d'avoir un mécanisme qui assure la division effective du travail entre l'ONU et les organisations régionales, y compris l'Union européenne, le rôle central du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales reste immuable. Il est inscrit dans la Charte des Nations Unies, et il est hors de question de le modifier.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous sais gré, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et je remercie la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de son exposé.

La République argentine salue la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en l'occurrence avec l'Union européenne. La Charte des Nations Unies, tout en confiant au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, prévoit également, au Chapitre VIII, un rôle pour les accords ou organismes régionaux, en particulier le règlement pacifique des différends, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies, et que le Conseil de sécurité soit pleinement informé des activités entreprises ou prévues par des accords ou organismes régionaux pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il serait souhaitable que les consultations tenues habituellement avec l'Union européenne et l'Union africaine soient tenues aussi régulièrement avec d'autres organismes régionaux et sous-régionaux qui traitent de questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais passer à présent brièvement à quelques-unes des questions évoquées par la baronne Ashton dans sa déclaration. Depuis presque deux ans, le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition ont opté pour un règlement militaire de la crise dans ce pays.

Une des conséquences les plus préoccupantes de cette approche est la situation humanitaire catastrophique qui touche non seulement la Syrie, mais aussi les pays voisins qui ont accueilli et continuent d'accueillir un flot incessant de réfugiés. À cet égard, nous ne pouvons que louer la solidarité manifestée par l'Union européenne et ses États membres face à ce drame humanitaire. L'Argentine estime que les niveaux inacceptables de violence et de destruction en Syrie ont été, dans une grande mesure, rendus possibles par l'aide fournie par des acteurs extérieurs qui ont armé et financé les parties au conflit. À cet égard, nous faisons nôtre l'appel lancé par le Conseil de l'Union européenne dans les conclusions qu'il a adoptées le 15 octobre dernier au Luxembourg, demandant à tous les États de s'abstenir d'envoyer des armes en Syrie.

Dans un souci de brièveté, je dirai seulement, s'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, que notre pays a toujours eu et continue d'avoir une position claire. Nous continuons de tenir pour fondamentale la solution des deux États, et jugeons essentiel de renouveler et de renforcer les mécanismes et les stratégies mis au point par la communauté internationale pour apporter une contribution efficace à la réalisation de cet objectif, étant entendu, comme l'a déclaré la Présidente de notre pays, qu'il ne s'agit pas là de régler un conflit régional mais de trouver une solution universelle pour l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Nous souscrivons également aux critiques formulées par la baronne Ashton à l'encontre de l'essai nucléaire effectué récemment par la Corée du Nord, et il n'est donc pas nécessaire de revenir plus en détail sur cette question, les autorités argentines, tout comme le Conseil de sécurité, ayant fait, à ce propos, des déclarations claires, fermes et mesurées. S'agissant de la non-prolifération, comme dans d'autres cas, l'Argentine estime que cette question doit être réglée par des négociations efficaces. Comme vient de le dire la baronne Ashton, l'imposition de sanctions ne saurait être une fin en soi, et nous sommes du même avis. Ces sanctions doivent s'accompagner de négociations. L'Argentine croit que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire d'un régime de non-prolifération cohérent et que tous les États doivent y adhérer.

L'Argentine s'est, en la matière, toujours prononcée clairement en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Notre pays est partie à tous les régimes de contrôle des exportations et appuie avec force

les efforts déployés par la communauté internationale dans ce domaine. Toutefois, nous comprenons bien que les efforts menés dans ce domaine ne sauraient servir de moyens indirects visant à restreindre le droit inaliénable des États parties au TNP à mettre au point, produire et utiliser de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans le cas de l'Iran, l'Argentine considère que ce pays doit coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de regagner la confiance de la communauté internationale quant à la nature de son programme nucléaire.

En ce qui concerne la crise au Mali, l'Argentine prend note de l'initiative de l'Union européenne. Nous avons toujours souligné qu'il ne peut y avoir, à court et à long terme, de solution militaire de la crise au Mali. Il faut donner la priorité au processus politique en tenant des élections libres, régulières et transparentes lorsque les conditions sur le terrain le permettront, ainsi qu'à un dialogue ouvert à tous. Ce sont là les conditions nécessaires au rétablissement intégral de l'état de droit, de l'ordre constitutionnel et du plein respect des droits de l'homme. Nous croyons également qu'il faut faire avancer le développement du pays afin de garantir la sécurité à moyen et à long termes. À cet égard, les initiatives telles que la conférence de Bruxelles tenue le 5 février sur l'avenir du Mali, et l'annonce de la reprise de la coopération de l'Union européenne pour le développement sont des mesures qu'il convient de souligner.

Je ne saurais conclure mon intervention sans mentionner l'appui de l'Union européenne au travail du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité, ce dont l'Ambassadrice du Luxembourg a également parlé. L'Argentine attache une importance prioritaire à la question des enfants et des conflits armés, ainsi qu'aux questions connexes de la violence sexuelle et sexiste, et accorde également à ces questions une grande importance dans le cadre de notre politique des droits de l'homme. À cet égard, je voudrais reconnaître le fait que l'Union européenne est une des parties les plus engagées dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures concernant les femmes et la paix et la sécurité. À l'instar de mon pays, l'Union européenne, en tant que telle, et plus de la moitié de ses États membres ont adopté des plans d'action sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Enfin, la promotion et la défense des droits de l'enfant sont une priorité de la politique de l'Union

européenne dans le domaine des droits de l'homme, comme le montrent les nombreux efforts déployés pour fournir une aide indispensable aux enfants touchés par des conflits et en faveur de la démobilisation et de la réintégration des enfants soldats.

Mon pays est membre de la Cour pénale internationale et a signé le Statut de Rome. Le Statut de Rome qualifie de crime de guerre le recrutement d'enfants de moins de 15 ans pour les faire participer activement à des hostilités. L'Argentine a fixé cet âge minimum conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous savons que les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme fixent des normes minimales, non maximales.

Pour terminer, je rappelle l'importance que ma délégation attache à ce dialogue avec les organisations régionales et sous-régionales dans le cadre du rôle central que le Conseil de sécurité joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la baronne Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la remercier pour son exposé sur la contribution de l'Union européenne à la réalisation des objectifs de l'ONU et, en particulier, à la prévention des conflits, au maintien de la paix et à sa consolidation.

De par son statut de modèle d'intégration et de son engagement concret et substantiel en faveur de la paix, du développement et du respect des droits de l'homme, l'Union européenne demeure un partenaire privilégié de l'ONU. L'attribution du prix Nobel de la paix à l'Union européenne en est une éloquente illustration.

Le débat d'aujourd'hui conforte l'élan pris récemment par l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le renforcement de leurs partenariats pour faire face aux conflits ouverts ou latents, et aux situations de crise multiformes qui déstabilisent des régions entières et affectent des millions de personnes. Le Maroc accorde une grande importance au rôle des organisations régionales et sous-régionales et à leur coopération avec l'ONU, conformément à la Charte et selon les paramètres établis par des résolutions du Conseil.

L'Union européenne apporte une contribution significative, par ses efforts, au règlement des conflits. Ses projets de coopération et son assistance économique et technique constituent un soutien important aux

efforts de développement socioéconomique. Les efforts de l'Union européenne en matière de stabilité et de démocratie renforcent la paix et la sécurité internationales. Avec son poids, l'expérience qu'elle a accumulée, les instruments mis en place et ses relations privilégiées avec plusieurs régions du monde, l'Union européenne est en mesure de continuer d'apporter une contribution essentielle à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'au renforcement du multilatéralisme dans le cadre de l'ONU.

Je voudrais souligner à cet égard l'importance de la Politique européenne de voisinage, qui vise à renforcer les relations avec les pays voisins de l'Union européenne, à l'est et au sud; l'Union pour la Méditerranée, qui a pour but de promouvoir l'intégration économique et les formes démocratiques dans les 16 pays du bassin méditerranéen; et l'Instrument de stabilité qui a intensifié les efforts européens dans le domaine de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la consolidation de la paix.

Le Maroc salue les efforts de l'Union européenne en soutien aux efforts internationaux et régionaux visant à résoudre le conflit au Moyen-Orient, en particulier à travers sa contribution en tant que membre du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que l'Union européenne continuera à appuyer le processus de paix au Moyen-Orient et à œuvrer à la levée des obstacles à la reprise des négociations pour permettre au peuple palestinien de jouir pleinement de ses droits légitimes, y compris l'établissement de son État, avec Jérusalem-Est comme capitale. L'ensemble des peuples de la région et, avec eux, la communauté internationale espèrent que 2013 sera l'année de la mise en œuvre prompte et effective de la vision des deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte. Tout doit être mis en œuvre pour que cette vision devienne une réalité; une réalité vécue par tous les peuples de cette région et pour le bien de tous.

Le Royaume du Maroc se félicite de l'engagement soutenu et continu de l'Union européenne en faveur de la paix, de la sécurité et du développement sur le continent africain. Cet engagement n'est guère nouveau. Il s'est progressivement renforcé durant cette dernière décennie pour devenir un important vecteur de stabilisation et de développement pour les pays en situation de crise ou sortant de crise, comme en témoigne l'ensemble des actions que l'Union européenne a mené ou continue de mener en Afrique, que ce soit en Somalie, en République démocratique du Congo, au Tchad, en République

centrafricaine, en Guinée-Bissau ou au niveau de l'ensemble du Sahel et, encore récemment, au Mali.

En ce qui concerne justement la crise malienne, la promptitude de l'intervention franco-africaine a été décisive. L'Union européenne, pour sa part, a démontré son engagement aux côtés du peuple malien et de l'ensemble de l'Afrique, notamment par son appui à la réforme des forces de sécurité maliennes, sa contribution annoncée à la conférence des donateurs et par l'annonce faite hier par les ministres européens chargés du développement, de la reprise progressive de son aide au développement du Mali suite à l'adoption de la feuille de route malienne pour la transition.

La situation au Mali ne peut pas être appréhendée en dehors de son contexte régional, celui du Sahel. Cette région fait face à des défis multiformes et complexes. Nous espérons qu'une fois déclinée, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel bénéficiera aussi de l'appui agissant de l'Union européenne.

En ce qui concerne la Syrie, nous saluons l'assistance humanitaire européenne aux réfugiés syriens, et nous appelons l'Union européenne à poursuivre ses efforts en coopération avec l'ONU et la Ligue des États arabes afin de mettre fin à la situation dramatique du peuple syrien en contribuant à l'arrêt de la violence et en facilitant un accord sur une solution politique qui assure une transition pour répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du pays. Il est à cet égard important de soutenir l'action du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et d'œuvrer pour que le Conseil de sécurité agisse de manière unifiée afin de mettre fin aux souffrances du peuple syrien.

Le Maroc soutient les efforts internationaux et régionaux de désarmement et de non-prolifération et y contribue, de même qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une réponse collective aux menaces mondiales, y compris le terrorisme. L'affaiblissement du régime de non-prolifération risque de mettre hors de portée la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire auquel le Maroc demeure attaché. Partant justement de sa foi dans les vertus du dialogue et de la diplomatie, le Maroc soutient le dialogue E3+3 et espère que la réunion d'Almaty enregistrera des progrès sur la voie d'une solution diplomatique à la question du programme nucléaire iranien.

Je voudrais réaffirmer à cette occasion l'importance de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA par tous les États de la région du Moyen-Orient. Nous voudrions compter sur l'apport de l'Union européenne aux efforts visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Le Maroc qui jouit d'un statut avancé avec l'Union européenne se réjouit de l'engagement de l'Union européenne avec l'ONU et espère que cette coopération ira en se renforçant. Il y va de l'intérêt de l'Union européenne, il y va de l'intérêt des Nations Unies et au-delà, il y va de l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres intervenants et souhaiter la bienvenue à la Haute Représentante Ashton au Conseil aujourd'hui, que je remercie vivement de ses observations. L'Union européenne reste un partenaire indispensable de l'Organisation des Nations Unies et des États-Unis. Elle joue un important rôle de chef de file dans les efforts internationaux visant à relever les défis mondiaux les plus pressants. L'exposé d'aujourd'hui illustre les avantages considérables que des partenariats solides de l'Organisation des Nations Unies avec les organisations régionales peuvent générer en contribuant à la promotion de nos objectifs de paix et de sécurité internationales.

Je voudrais souligner quatre domaines que nous croyons les plus dignes d'intérêt. Premièrement, les États-Unis saluent le leadership dont fait preuve l'Union européenne pour promouvoir la stabilité dans la région européenne. L'Union européenne a joué un rôle très important s'agissant d'aider le Kosovo et la Serbie à normaliser leurs relations par le dialogue, en réunissant les Premiers Ministres Dačić et Thaçi pour mener des discussions ainsi que pour faciliter l'historique rencontre entre les Présidents Nikolić et Jahjaga.

Nous sommes d'accord avec la Haute Représentante Ashton que le dialogue a abouti à des résultats concrets qui promouvront la stabilité dans la région. Un règlement des différends entre le Kosovo et la Serbie permettra aux deux pays d'avancer sur leurs voies européennes respectives. Nous nous félicitons aussi des efforts que déploie la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo pour aider au renforcement des institutions kosovares.

Nous félicitons aussi l'Union européenne de son engagement actuel en Géorgie, particulièrement à travers sa mission d'observation. Nous apprécions les efforts déployés conjointement par l'ONU, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au cours des dernières années pour aider à créer l'espace nécessaire à un dialogue direct entre la Géorgie et la Russie aux fins de régler les questions en suspens et de normaliser leurs relations. Et nous apprécions sincèrement la contribution de l'Union européenne à la paix et à la sécurité en Bosnie-Herzégovine par le biais de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne mandatée par le Conseil de sécurité.

Deuxièmement, les États-Unis saluent les efforts de l'Union européenne visant à promouvoir la paix et la sécurité au-delà de l'Europe. La question nucléaire iranienne reste une source de grave préoccupation pour le monde entier. Il nous faut poursuivre les consultations et continuer de travailler ensemble pour veiller à ce que l'Iran coopère sérieusement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), s'explique sincèrement sur ses activités nucléaires passées et présentes et rassure la communauté internationale sur son programme nucléaire, notamment en se conformant aux résolutions du Conseil de sécurité et à ses obligations liées aux garanties nucléaires.

Nous sommes heureux que l'équipe iranienne de négociation ait confirmé que la prochaine session de négociations entre le groupe des cinq plus un et l'Iran aura lieu à Almaty le 26 février. Nous apprécions le rôle crucial joué par la Haute Représentante dans notre diplomatie aux fins de régler cette question. Le moment est venu pour l'Iran de discuter sur le fond, et nous espérons que les négociations enregistreront des progrès concrets concernant les préoccupations de la communauté internationale quant à la nature du programme nucléaire iranien.

Nous saluons aussi la déclaration de la Haute Représentante Ashton, par laquelle l'Union européenne condamne énergiquement le tout dernier essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée et exhorte ce pays à s'abstenir d'autres actes de provocation. Les États-Unis continueront de prendre les mesures nécessaires pour se défendre et défendre leurs alliés. Nous renforcerons la coordination avec nos alliés et partenaires et travaillerons avec nos partenaires des pourparlers à six, avec le Conseil de sécurité et avec les

autres États Membres de l'ONU aux fins de poursuivre une ferme action.

L'Union européenne est aussi un précieux partenaire dans les efforts de paix au Moyen-Orient, notamment en tant que membre du Quatuor, qui appuie un règlement global du conflit arabo-israélien. Nous restons déterminés à travailler avec nos partenaires de l'Union européenne, notamment par le biais du Quatuor, pour encourager les parties à créer un climat propice à la reprise des négociations directes sans conditions préalables. Ce n'est que par des négociations directes entre les parties que Palestiniens et Israéliens régleront toutes les questions relevant du statut final et réaliseront la paix qu'ils méritent les uns et les autres.

Passant à la Syrie, nous partageons pleinement les préoccupations exprimées par la Haute Représentante concernant la violence, les violations graves des droits de l'homme et les crimes de guerre en cours, et nous sommes d'accord que la communauté internationale doit s'unir pour aider à mettre fin aux souffrances du peuple syrien. Les États-Unis se joignent à l'Union européenne pour continuer de soutenir les efforts du Représentant spécial conjoint Brahimi visant à trouver un règlement politique durable à la crise en Syrie.

Troisièmement, les États-Unis se réjouissent de ce que l'Union européenne se soit engagée à fournir une assistance technique pour renforcer la sécurité et le développement dans les sociétés sortant d'un conflit. En Afghanistan, la compétence de l'Union dans les questions de police a été essentielle pour aider l'Afghanistan à créer et à former une force de police civile efficace. Les efforts de l'Union européenne complètent le travail des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, des États-Unis et d'autres acteurs internationaux qui travaillent avec l'Afghanistan pour promouvoir un avenir politique, sécuritaire, économique et social plus solide pour le peuple afghan.

Au Mali, les États-Unis se félicitent de l'engagement pris par l'Union européenne de fournir un appui financier et logistique à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine au travers de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Nous félicitons l'Union européenne de son engagement, par le biais de sa mission de formation au Mali, à former les forces maliennes de défense et de sécurité, en mettant l'accent sur le contrôle civil, la protection des civils et le respect des droits de l'homme. Et nous saluons les efforts de l'Union européenne, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine,

la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres partenaires pour régler les problèmes politiques et sécuritaires intimement liés, par le biais du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali.

Dans l'ensemble de la région, la stratégie de sécurité et de développement de l'Union européenne au Sahel, axée sur le renforcement des capacités et la lutte contre l'extrémisme violent, complète l'approche régionale des États-Unis, notamment par le biais du Trans-Sahara Counter-Terrorism Partnership, pour renforcer la capacité des gouvernements des pays du Sahel de mieux contrer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité.

Enfin, nous appuyons énergiquement les efforts de l'Union européenne visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, tant dans le cadre de ses engagements bilatéraux que par le biais de l'Organisation des Nations Unies. Les États-Unis partagent l'engagement de l'Union européenne à promouvoir et à protéger les libertés humaines fondamentales, comme la liberté d'expression, la lutte contre la discrimination et la violence sexistes et la promotion des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Le respect des droits de l'homme est la pierre angulaire de sociétés démocratiques stables et il est essentiel pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

En conclusion, les États-Unis réaffirment leur engagement à travailler avec l'Union européenne à l'appui des principes et des activités des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de sa déclaration la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Rwanda juge positifs ces échanges réguliers entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, particulièrement l'Union européenne et, dans ma région, l'Union africaine.

Se relevant des cendres de la Seconde Guerre mondiale, les Européens ont décidé de s'unir et de créer une union économique et politique qui, 50 ans plus tard, a réussi à instaurer la paix et la sécurité sur le continent, malgré certains problèmes comme le Kosovo ou Chypre. Je voudrais ici saluer à nouveau la baronne Ashton qui, grâce à son rôle de médiateur, a pu réunir à Bruxelles les

Premiers Ministres du Kosovo et de la Serbie pour une quatrième séance de dialogue politique.

Forte de sa propre expérience en matière d'instauration et de consolidation de la paix, l'Union européenne collabore de manière efficace avec l'ONU, promouvant la paix et à la sécurité hors du continent, notamment en Afrique. À cet égard, la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique contribue de manière importante à doter l'Afrique des outils et moyens nécessaires pour prévenir les conflits sur le continent, notamment grâce au renforcement des capacités et au financement d'un système d'alerte précoce.

Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer l'action de l'Union européenne au Mali et au Sahel. Nous avons accueilli avec satisfaction la décision de l'Union européenne de déployer une mission de formation au Mali pour renforcer les capacités des forces maliennes et fournir un appui financier et logistique à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). De même, je félicite l'Union européenne de rester engagée en Somalie et dans la Corne de l'Afrique, notamment au travers de son soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Dans contexte des opérations de maintien de la paix, le Rwanda est sensible à la coopération triangulaire entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU. Le concours de l'Union européenne, principalement sous la forme d'un soutien au renforcement des capacités, à la planification et sur le plan financier, a apporté de la robustesse aux opérations maintien de la paix en Afrique, en particulier à la MISMA et à l'AMISOM les missions conduites par l'Union africaine. Toutefois cet appui reste la plupart du temps ponctuel, fragmentaire et parfois politisé. L'ONU et l'Union européenne doivent donc fournir un appui mieux coordonné, plus cohérent, plus prévisible et plus durable à l'Union africaine afin d'aider cette dernière à résoudre ses problèmes de structures et de capacités.

Dans les situations de conflit et d'après-conflit, l'Union européenne a toujours plaidé en faveur de la primauté du droit; de la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants; de la responsabilité de protéger les droits de l'homme et du principe de responsabilité. Nous adhérons à tous ces principes, car ce sont des valeurs universelles qui doivent guider chacun d'entre nous. Afin de mieux atteindre ces objectifs, cependant, il importe que l'Union européenne et d'autres partenaires accorde la priorité à la paix et au dialogue politique, tout en renforçant les capacités

des juridictions nationales. La justice internationale et les juridictions universelles, lorsqu'elles sont utilisées à bon escient, jouent un rôle important pour ce qui est de mettre fin à l'impunité pour les crimes les plus graves. Elles doivent toutefois constituer l'ultime recours.

Je terminerai en félicitant une fois de plus l'Union européenne de sa collaboration efficace et importante avec l'ONU et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité. Nous espérons que cette coopération se poursuivra et se renforcera.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

C'est un grand plaisir pour moi de souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à la baronne Ashton.

La République de Corée est très sensible à la contribution positive que l'Union européenne apporte aux travaux du Conseil de sécurité, grâce à son savoir-faire dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises, du maintien et de la consolidation de la paix, et du respect des droits de l'homme. Compte tenu de l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, cette coopération efficace entre les deux organisations est d'une importance capitale pour gérer les crises à travers le monde.

À cet égard, nous nous félicitons du rôle actif joué par l'Union européenne pour maintenir la paix et la sécurité internationales dans sa région et au-delà, des Balkans et du Caucase au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, en passant par l'Asie. Par-dessus tout, nous applaudissons le rôle accru de l'Union européenne dans la promotion du dialogue politique et de la réconciliation pacifique.

Il convient en particulier de mentionner le dialogue en cours entre Pristina et Belgrade, facilité par l'Union européenne. Nous nous félicitons que les Présidents du Kosovo et de la Serbie aient tenu une première réunion, sous la médiation de M^{me} Ashton. Nous pensons que cette première réunion au plus haut niveau constitue en soi un pas important vers la normalisation des relations bilatérales, et nous encourageons l'Union européenne à poursuivre ses efforts à cet égard.

L'Union européenne a également consenti des efforts considérables pour résoudre les questions liées à la prolifération des activités nucléaires sensibles menées par la République islamique d'Iran. Je pense notamment au régime de sanctions qu'elle a mis en place

et au dialogue avec l'Iran dans le cadre des négociations avec les gouvernements des E3+3. Nous espérons que les efforts de l'Union européenne porteront leurs fruits dans un proche avenir.

La République de Corée accueille favorablement la position de fermeté que l'Union européenne a toujours adoptée vis-à-vis du programme nucléaire de la Corée du Nord. Le troisième essai nucléaire effectué récemment par la Corée du Nord – les deux essais précédents ayant été réalisés en 2006 et 2009 – constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité sur la question et d'autres normes internationales. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité et la communauté internationale resteront unis afin d'agir avec détermination et de prendre des mesures énergiques. Étant profondément solidaires à cet égard, nous espérons que l'Union européenne continuera de jouer un rôle dans le dossier relatif au programme nord-coréen de mise au point d'armes nucléaires.

Le problème israélo-palestinien est un autre point important de l'ordre du jour. Les élections générales israéliennes vont prochainement aboutir à la formation d'un nouveau gouvernement. Le Fatah et le Hamas ont repris le chemin de la réconciliation. Dans ce contexte, ma délégation est d'avis que le moment est venu pour les parties de relancer le processus de paix en prenant une nouvelle initiative.

Comme l'a souligné la baronne Ashton, les affrontements meurtriers en République arabe syrienne requièrent notre attention constante. En Syrie, le bilan des victimes ne cesse de s'alourdir, et le nombre de personnes ayant besoin d'une aide extérieure croît à chaque minute. Bien que récemment plusieurs acteurs en Syrie aient prudemment évoqué la possibilité de négociations, les positions de chaque camp semblent encore très éloignées. L'ONU et l'Union européenne ont toutes deux grandement intérêt à régler la crise syrienne et à empêcher que la situation ne se transforme en un conflit régional. Malgré les désaccords internes, le Conseil de sécurité poursuivra ses efforts sincères pour trouver un terrain d'entente afin de mettre en œuvre la réaction appropriée.

Une autre situation qui revêt un intérêt particulier pour la République de Corée est celle du Mali. Nous apprécions la contribution de l'Union européenne pour régler la crise malienne, en étroite coopération avec l'ONU et d'autres partenaires régionaux. À cet égard, nous saluons le fait que l'Union européenne, conjointement avec l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ait convoqué une réunion ministérielle du Groupe de soutien et de suivi

sur la situation du Mali, le 5 février à Bruxelles. L'appui financier apporté par l'Union européenne au déploiement rapide de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et au développement économique du Mali témoigne de sa volonté d'aider le peuple malien à retrouver la voie de la liberté et du développement. Nous saluons également l'initiative de l'Union européenne de faire profiter de ses compétences militaires grâce au déploiement dans les prochains jours d'une mission de formation militaire des forces maliennes.

Nous apprécions également le rôle crucial que l'Union européenne joue dans le maintien et le renforcement de la paix et de la stabilité en Somalie, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

Avant de conclure, la République de Corée tient à saluer la contribution positive de l'Union européenne aux efforts pour faire face aux menaces et aux défis mondiaux, et nous espérons sincèrement qu'elle renforcera son partenariat étroit avec le Conseil de sécurité, pour concourir ainsi fortement à la paix et à la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la baronne Ashton pour qu'elle réponde aux commentaires.

La baronne Ashton (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je serai très brève.

Je voudrais simplement dire une nouvelle fois que c'est un grand privilège d'être ici au Conseil de sécurité et d'avoir pu non seulement présenter quelques-unes des questions les plus pressantes et expliquer comment l'Union européenne essaie de les régler, mais également entendre les déclarations aimables des membres du Conseil – que je remercie au passage – en faveur de notre cause commune, à savoir essayer de trouver les bonnes solutions.

Pour terminer, je voudrais simplement répéter ce que j'ai déjà dit : nous resterons un partenaire fidèle de l'Organisation des Nations Unies. Nous allons continuer d'œuvrer avec l'ONU, et avec d'autres organisations, à la prévention et au règlement des conflits, pour un monde pacifique et plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.